**Formulaire 14 : Proposition de Bordereau de Prix Unitaires (BPU)**

En fonction de la quantité, de la contenance ou de la complexité de l’activité demandée et de la province de localisation, l’UNICEF peut baser les estimations financières sur les prix unitaires des honoraires des experts ou sur les prix unitaires des produits attendus comme suit, conformément aux descriptions dans le tableau des résultats attendus et dans le tableau des prestations ci-joint :